

LES ECOLES DE LACORDAIRE

Ni le collège d'Oullins (dont Lacordaire a pris possession en août 1853), ni l'école de Sorèze (dont il est devenu directeur en août 1854) ne constituent une péripétie fortuite dans la carrière du P. Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861). Pour lui, le poids des circonstances croise l'attrait de sa vocation. « En me consacrant aux collèges, écrit-il à Montalembert, je demeure dans la vocation de ma vie, qui a toujours été l'enseignement de la jeunesse » (17 septembre 1854).

L'intérêt et l'enthousiasme du restaurateur de la vie dominicaine en France pour l'éducation des jeunes gens trouvent leur origine d'une part dans l'insuffisance de sa propre formation, durement éprouvée, d'autre part dans les détresses et les besoins de la jeunesse constatés dans les débuts de sa vie sacerdotale à Paris.

Occasions inattendues et vocation permanente ont contribué à faire de Lacordaire le fondateur, en 1852, d'un tiers ordre dominicain enseignant et, de 1854 à 1861, le directeur de l'école de Sorèze.

1. LA SCOLARITE DE LACORDAIRE

1.1. Comme vous le savez bien, Jean-Baptiste-Henri Lacordaire est né le 12 mai 1802 à Recey-sur-Ource, en Côte-d'Or. Son père, Nicolas Lacordaire, est un médecin de campagne, ancien chirurgien de la marine acquis aux idées libérales. Veuf, il a épousé en secondes noces Anne-Marie Dugied, fille d'un avocat au Parlement de Bourgogne. Jean-Baptiste-Henri est le second des quatre fils nés dans ce foyer. Il meurt en 1806. Madame Lacordaire vient alors habiter chez son frère à Bussières-les-Belmont avant de s'installer à Dijon, sur le territoire de la paroisse Saint-Michel. Henri commence ses études classiques dans la petite école paroissiale.

Cette première étape de la vie de Lacordaire, c'est celle de l'école maternelle. Education humaine et religieuse n'y firent qu'un.

Ma mère m'introduisit alors dans une petite école pour y commencer mes études classiques, et elle me conduisit auprès du curé de la paroisse pour y faire mes premiers aveux.

Le Testament du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert

Ma mère, Saint-Michel et ma religion naissante font dans mon âme une sorte d'édifice, le premier, le plus touchant et le plus durable de tous... Élevé par une mère chrétienne, courageuse et forte, la religion avait passé de son sein dans le mien comme un lait vierge et sans amertume.

Le Testament du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert

1.2. En 1812, à l'âge de dix ans, Henri Lacordaire entre au lycée impérial de Dijon. Ce lycée, ouvert en 1802, était situé dans l'ancien hospice Sainte-Anne. Dans les mémoires dictées sur son lit de mort, le P. Lacordaire décrit ses premières expériences scolaires comme marquées par la souffrance. Il est en effet l'objet de brimades de la part de ses compagnons.

Élève médiocre, selon ses dires, Henri Lacordaire brille en fait en rhétorique. A 14 ans, il se lie d'amitié avec son professeur de lettres, Ferdinand Delahaye. Ses premières lettres lui seront destinées. Sous son influence, il découvre le théâtre classique et plus particulièrement Racine, « *le plus tendre* ». Il lit aussi les œuvres dramatiques de Voltaire et subit l'influence de Rousseau.

Mes camarades, dès le premier jour, me prirent comme une sorte de jouet ou de victime ; je ne pouvais pas faire un pas sans que leur brutalité trouvât le secret de m'atteindre. Pendant plusieurs semaines, je fus même privé par violence de toute autre nourriture que ma soupe et mon pain. Pour échapper à ces mauvais traitements, je gagnais, pendant les récréations, quand cela m'était possible, la salle d'étude et je m'y dérobais sous un banc à la recherche de mes maîtres ou de mes condisciples. Là, seul, sans protection, abandonné de tous, je répandais devant Dieu des larmes religieuses...

Le Testament du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert (1870).

Le drame, c'est que son premier maître, confident et ami n'a pas la foi. Sous cette influence, la foi de Lacordaire s'évanouit.

La religion lui était étrangère, il ne m'en parlait jamais et je gardais le même silence à son égard... M. Delahaye, mon vénéré maître, me laissa donc suivre la pente qui emportait mes condisciples loin de toute foi religieuse ; mais il me retint sur les sommets élevés de la littérature et de l'honneur où il avait lui-même assis sa vie.

Le Testament du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert (1870).

1. 3. En 1819, Henri Lacordaire est reçu bachelier ès lettres. Il commence à préparer sa licence en droit à Dijon. La faculté de droit de Dijon est sa troisième école. Henri loge chez sa mère ; l'humeur familiale est à la tristesse. Aucun des quatre fils de Nicolas et Anne-Marie Lacordaire ne pratique plus ; madame Lacordaire se rend seule à la messe le dimanche. L'enseignement dispensé semble médiocre à Henri.

L'école de droit, ce n'était plus même le collège avec ses beaux jours littéraires, mais un enseignement technique d'articles de lois arithmétiquement enchaînés, sans perspectives sur le passé, sans introduction dans les profondeurs éternelles du droit, sans regards sur les lois générales de la société humaine, enseignement, enfin, propre à faire des gens de métier, incapable de faire de grands jurisconsultes, d'illustres magistrats et de vrais citoyens.

Il se lie cependant d'amitié avec quelques étudiants royalistes et chrétiens qui lui semblent supérieurs à la masse. Théophile Foisset sera de ceux-là pour toujours. Une Société d'études de Dijon est fondée ; Henri Lacordaire y rencontre ses premiers succès publics.

Heureusement, parmi les deux cents étudiants qui fréquentait ces cours, il s'en rencontrait une dizaine dont l'intelligence pénétrait plus avant que le code civil, qui voulaient être autre chose que des avocats de mur mitoyen, et pour qui la patrie, l'éloquence, la gloire, les vertus civiques, étaient un mobile plus actif que les chances d'une fortune vulgaire... Presque tous ces jeunes gens devaient au christianisme leur supériorité naturelle ; ils voulurent bien, quoique je n'eusse pas leur foi, me reconnaître comme l'un d'entre eux...

Le Testament du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert (1870).

1.4. Le 6 août 1822, Henri Lacordaire est reçu à la licence de droit de l'université de Dijon. Son cursus académique est presque achevé. Après des vacances en Suisse, il devient avocat stagiaire au barreau de Paris, chez Maître Guillemain. Son talent oratoire et le charme qui émane de lui le signalent à l'attention de ses proches mais lui-même se décrit solitaire et mélancolique. Il lit les ouvrages de Félicité de Lamennais et cherche en vain « l'amitié qui lui peuplât ce vaste désert de Paris ».

C'est à Paris que s'opère sa conversion durant l'été 1823. Ses « croyances sociales » l'amènent alors aux « croyances catholiques ». La vocation sacerdotale accompagne sa conversion. Mgr de Quelen, archevêque de Paris, accueille paternellement ce candidat à la prêtrise qui prend Fénelon « pour modèle et pour maître ».

Pour honorer cette vocation, Lacordaire frappe à la porte d'une quatrième école. Le 12 mai 1824, jour anniversaire de ses 22 ans, il entre au séminaire d'Issy-les-Moulineaux tenu par les Messieurs de Saint-Sulpice. Arrivant en cours d'année, plutôt que d'attraper la théologie en cours, il décide de parfaire sa formation en philosophie durant les cinq mois qui le séparent de la rentrée.

Après l'ivresse des commencements, Lacordaire se montre déçu par l'enseignement de la théologie qu'on lui dispense et, plus encore, par les aspirations des séminaristes qui l'entourent. Il se sent différent d'eux, il aspire à boire à la source. Par ailleurs, trois ans lui paraissent très courts pour la théologie ; « le double ne suffirait peut-être pas ». De plus, « il serait difficile de trouver des professeurs capables d'un enseignement si distingué ; il faudrait que les cendres de S. Justin, des Irénée, des Origène, des Tertullien sortissent de leurs tombeaux... » (A Théophile Foisset, 24 janvier 1825).

En janvier 1826, Henri Lacordaire quitte le séminaire d'Issy pour la maison parisienne de la Compagnie de Saint-Sulpice, rue du Pot-de-Fer. Le niveau des études lui semble supérieur à celui d'Issy ; les séminaristes sont plus âgés. Il se consacre totalement à ses études et s'intéresse à la Compagnie de Jésus jusqu'à

envisager d'y entrer. Les missions jésuites et surtout leur engagement dans l'éducation répondent, selon lui, aux besoins du siècle.

Le 22 septembre 1827, à 25 ans et après trois ans d'études, Lacordaire est ordonné prêtre par Mgr de Quelen dans la chapelle de l'archevêché de Paris. « Je n'ai en vue qu'une seule chose, écrit-il à M. Boyer : servir l'Église par la parole... Je serai simple prêtre, et probablement un jour religieux. »

Les études de l'abbé Lacordaire sont achevées. Au lycée de Dijon, à l'école de droit comme au séminaire de Saint-Sulpice il a souffert de leur inadéquation avec leur époque.

2. LE TEMPS DES AUMONERIES ET LA REVENDICATION DE LA LIBERTE DE L'ECOLE

2.1. A l'automne 1827, le jeune abbé Lacordaire est nommé par Mgr de Quelen chapelain d'un couvent de la Visitation proche du Jardin des Plantes. Sa mère vient le rejoindre. C'est une sinécure. Le jour de Noël 1827, il écrit à son ami Bernier : « Mes obligations se bornent à dire la messe dans la chapelle du couvent et à faire un catéchisme, le dimanche, à des pensionnaires, une trentaine environ » (à Aristide Bernier, 25 décembre 1827).

Dès le début de l'année 1828, il aide les aumôniers du collège Henri IV et en devient le second aumônier à l'automne 1828 avec « la charge de confesser une centaine de jeunes gens ». En novembre 1829, l'aumônerie à Henri IV devient sa charge unique. Il quitte la Visitation pour s'y installer, en compagnie de sa mère.

Les années 1828 et 1829 sont vides d'amis. La stérilité de son ministère au collège Henri IV suscite le découragement chez Lacordaire. Il surmonte ces épreuves en étudiant l'Écriture, les Pères, l'histoire de l'Église et en se rapprochant de Lamennais.

En juillet 1830, quinze jours avant les Ordonnances et la Révolution, Lacordaire adresse à Mgr de Quelen un *Mémoire* décrivant l'état religieux et moral des collèges royaux de Paris. Il n'a pas de mots assez durs contre l'Université. L'aumônier d'Henri IV dénonce l'impiété qui y règne et la médiocrité de l'éducation dispensée aux jeunes Français. Il réclame pour l'Église, entre autres libertés, celle d'enseigner. Le ministère Polignac, qui se sent visé par ce *Mémoire*, réagit par l'intermédiaire du *Lycée, journal de l'Instruction publique* c'est-à-dire organe officiel de l'Université. Les 24 et 30 septembre 1830, l'abbé Lacordaire adresse deux lettres au Lycée pour défendre son point de vue.

Les aumôniers sont dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoiqu'ils n'aient négligé ni soins, ni études pour le rendre fructueux. Les enfants qui leur sont confiés sont à peine entrés à l'Université, que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne, et c'est heureux si, aux approches de leur première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir

de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

[...] entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles ; nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, en telle sorte que, dans chaque collège, les classes réunies de mathématiques, philosophie, rhétorique et seconde, comptent à peine, sur quatre-vingt-dix ou cent, sept ou huit élèves qui remplissent leur devoir pascal.

Or, ce n'est ni l'indifférence, ni les passions seules qui les amènent à un oubli général et si précoce de leur Dieu, mais une incrédulité positive. Comment, en effet, croiraient-ils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prêtant l'oreille, tous les jours de leur vie, à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel ? [...]

Enfin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée, et qui la mettent en pratique ? Il en est environ, chaque année, un par collège.

Ainsi, un aumônier qui consacra huit années de sa vie à l'Université, peut espérer tout à plus de faire, dans ce laps de temps, huit à dix chrétiens, et s'il a des collègues, comme nous en avons tous plusieurs, cette gloire sera sujette à partage [...].

*Lettre à Monsieur le Rédacteur du Lycée, datée du 24 septembre 1830
insérée dans Le Correspondant du 28 septembre 1830*

Suspendu de ses fonctions d'aumônier, il refuse de démissionner ; il veut qu'on le destitue.

2.2. C'est dans ce contexte que Lacordaire se met à revendiquer, entre autres libertés, celle de l'enseignement. Le 15 octobre 1830, Félicité de Lamennais fonde le journal quotidien *L'Avenir*. Henri Lacordaire est de cette aventure qui se donne comme mot d'ordre « Dieu et la liberté ». Les rédacteurs de *L'Avenir* sont décidés à obtenir de Louis-Philippe qu'il tienne les promesses de liberté faites lors de la Révolution de Juillet. A un parent, Lacordaire décrit le but du journal comme « la fusion du catholicisme et de la liberté ». Dans les colonnes du quotidien, Lacordaire expose ses vues sur l'Université.

Le 12 novembre 1830, l'abbé journaliste rencontre pour la première fois Charles de Montalembert au domicile de Lamennais. Une grande amitié naît entre eux. Ils sont acquis aux mêmes idées de liberté et partagent la même foi.

Dans les derniers jours de l'année 1830, l'abbé Lacordaire participe avec les rédacteurs de *L'Avenir* à la fondation d'une « Agence générale pour la défense de la liberté religieuse ». Il sollicite du barreau de Paris l'autorisation de reprendre sa carrière pour devenir « une sorte d'avocat catholique ».

Il se sent maintenant prêt pour entreprendre une grande campagne publique en faveur de la liberté de l'école :

J'attendais depuis longtemps avec impatience l'occasion de dire aux catholiques et à mon pays combien l'institution de l'Université m'avait paru oppressive. Son élève durant sept années, victime personnelle de son enseignement, et jeté par elle sans boussole dans la société, je m'étais promis de dire un jour à ma patrie combien je méprise l'éducation qu'elle m'a donnée.

*Déclaration de l'abbé Lacordaire lors du « Procès du Lycée »
Tribunal de police correctionnelle de Paris (7^e chambre) – 1^{er} décembre 1830*

2.3. La liberté de l'école, c'est pour l'abbé Lacordaire, la liberté de l'Église d'ouvrir des écoles. Il ne demande pas qu'on infuse un esprit chrétien dans les établissements publics ; il souhaite des écoles spécifiquement chrétiennes. Avec Montalembert et de Caux, il prend l'initiative illégale d'ouvrir une école gratuite en plein Paris le 9 mai 1831. Douze enfants furent inscrits dès le premier jour. Le 10 mai, la police intervient : un commissaire, accompagné de trois agents. Lacordaire met la classe à genoux face au crucifix pendant que l'officier de police décrète la fermeture de l'école. Traduits en correctionnelle, Lacordaire et ses amis sont décidés à donner une grande publicité à cette affaire. Ils y sont aidés par une coïncidence étonnante. En raison du décès du père de Charles de Montalembert, le 22 juin 1831, le jeune aristocrate de vingt-et-un ans hérite du titre de Pair de France. Leur affaire ne peut être évoquée que devant la Chambre haute. Le procès se tient en septembre 1831. Alors que Lamennais et Montalembert sont assistés d'avocats, l'abbé Lacordaire assure seul sa défense. Les prévenus sont condamnés à l'amende minimale prévue par la loi ; Lacordaire aurait aimé la prison. Sa plaidoirie bouleverse ses auditeurs. La Monarchie de Juillet n'a pas cédé mais la cause est gagnée devant l'opinion publique.

Pendant tout le temps que dure ce procès, L'Avenir soutient les prévenus et relaie leur défense devant l'opinion publique :

Rien n'est plus à plaindre qu'un aumônier de collège. En butte à la méfiance des maîtres laïques, inconnu des enfants qui ne l'aperçoivent qu'à l'autel, sans lien avec qui que ce soit, mais environné d'un respect froid et contraint, il erre comme une ombre triste dans une maison d'étrangers. Ce n'est ni un père, ni un professeur, ni un domestique, ni un prêtre parlant à des hommes avec l'indépendance de la foi, c'est quelque chose qui n'a pas de nom ; invisible et seul pendant toute la semaine, il descend deux fois dimanche dans une chapelle où on lui a amené son troupeau ; à peine y connaît-il quelques enfants. Si à force de bonté évangélique, il a rendu sensible à sa position cette jeunesse réunie un moment pour l'entendre, on ne se moquera pas de lui ! On le laissera passer avec une sorte de pitié charitable, et, pourvu qu'il ne soit pas trop long, les élèves s'en iront contents. En voilà pour huit jours, car je ne parle pas de l'office du jeudi qui ne coûte qu'une demi-heure de patience aux victimes de la messe universitaire. Dans l'intervalle, le pauvre prêtre envoie arracher quelques enfants à leurs études pour leur dire : « La paix soit avec vous, je suis

de ceux qui cherchent les brebis perdues d'Israël, pour leur donner la vie. Ego sum qui loquor tecum, voulez-vous me recevoir ou faut-il que je m'en aille ? » Les enfants répondent ce qui leur plaît à cet étranger qui leur parle et ils s'en vont. Ainsi se succèdent les jours et les années. Je ne dis rien des tracasseries de détail, des humiliations préparées à dessein, de tout ce qui tient au hasard des personnes et des choses, je m'attache à la situation telle qu'elle est en soi et je n'en connais pas qui joigne à un si profond dénuement des consolations humaines une si grande privation des joies divines. Le dernier curé de village est chez lui ; personne ne vient de force à sa messe, il connaît son troupeau, il a vu mourir les pères et naître les fils, il a fait du bien à quelqu'un dans ce nombre d'hommes au milieu desquels il vit, mais à qui un aumônier de collège a-t-il fait du bien ? Il assiste, comme un témoin du ciel, à la corruption de tout ce qu'il y a de plus aimable au monde, et, si par hasard, il sauve du vice quelque enfant plus heureux, il le voit disparaître au bout de peu de jours, et n'ose pas même le regretter, tant son innocence avait besoin de fuir.

L'Avenir, 8 août 1831

Mais les grands combats menés par Lamennais et les siens dans le journal *L'Avenir* et par le biais de l'Agence inquiètent de plus en plus le Saint-Siège à l'automne 1831. Le 15 novembre 1831, les rédacteurs du quotidien annoncent à leur public sa suspension. Pour dissiper les préjugés romains et ecclésiastiques formulés à l'encontre des champions de la liberté chrétienne, Lacordaire propose à ses amis de soumettre directement les doctrines de *L'Avenir* au Saint-Siège. La réponse à cette démarche interviendra le 15 août 1832 avec l'encyclique *Mirari vos*. Lacordaire et les siens sont désavoués.

Lacordaire revient à Paris et se plonge dans l'étude mais il n'en a pas fini de son lien avec les écoles et la jeunesse qui les peuple. Le 19 janvier 1834, Lacordaire entame une série de conférences dans la chapelle du collège Stanislas. Destinées aux élèves, ces prédications sont ouvertes aux jeunes gens de l'extérieur. Le succès est immense : d'une centaine de personnes, le public s'élargit à six cents auditeurs. « Il y a du sang dans ces paroles » dira un siècle plus tard le P. Congar. En raison du succès des conférences données à Stanislas, Mgr de Quelen demande à l'abbé Lacordaire de prêcher le carême en 1835 et en 1836. Le retentissement de ces prédications est immense.

Henri Lacordaire a trouvé sa voie ; il va vouer sa vie la prédication. Ce ministère de la prédication, un séjour à Rome, de nouvelles rencontres vont le conduire à frapper à la porte de l'Ordre des Prêcheurs en 1838. La révolution française avait supprimé les ordres religieux ; Lacordaire va s'employer à relever dans son pays la vie dominicaine.

3. DES ECOLES DOMINICAINES.

3.1. Dès les premiers projets de rétablissement de l'Ordre des Prêcheurs en France, en 1838, Lacordaire avait compris que « cette œuvre d'évangélisation serait incomplète si, au ministère de la prédication, il ne joignait celui de

l'éducation chrétienne de la jeunesse ». Les autorités romaines de l'Ordre en sont d'accord, écrit-il : « Nous pourrions fonder des collèges pour l'éducation de la jeunesse, avec exemption de l'office public pour les Pères employés par les collèges, et nous aurons ainsi trois sortes de maisons, les noviciats, les maisons professes, les collèges, unissant par là la vie des clercs réguliers à celle des ordres monastiques, ce qui est une grande nouveauté, mais nécessaire et qu'on nous concède » (à Madame Swetchine, 27 août 1838).

De sa profession religieuse faite à Rome (12 avril 1840) jusqu'à l'année 1852, le P. Henri-Dominique Lacordaire ne put cependant mettre en œuvre ses intuitions éducatives. La prédication dans toutes les grandes chaires de France, la fondation et le gouvernement des couvents, l'engagement politique en 1848 retiennent toute son attention.

En 1852, un groupe de prêtres lyonnais engagés dans le tiers ordre dominicain et responsables de l'École Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins prennent langue avec le P. Lacordaire. A la différence des jésuites, les dominicains ont manqué au XVI^e siècle une occasion historique de s'engager dans une œuvre éducative ; cette occasion doit être saisie au XIX^e siècle annonce le P. Lacordaire. La loi Falloux, adoptée en 1850, autorise l'enseignement secondaire catholique. Il n'y a plus pour lui à hésiter. Lors de la fête du collège d'Oullins, le 25 juillet 1852, l'abbé Dauphin puis le P. Lacordaire annoncent à tous les assistants que leur École va passer aux mains de dominicain enseignants, créés tout exprès pour cela. Le 24 octobre 1852, les abbés Mermet, Cédoz, Captier et un séminariste reçoivent l'habit des mains du P. Lacordaire et commencent un noviciat à Flavigny.

3.2. L'école Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins (1852)

Le 4 novembre 1833, l'abbé Étienne Dauphin (1806-1882) ouvre à Oullins l'École Saint Thomas d'Aquin. Il n'y a encore que 12 élèves et on s'installe provisoirement. En 1836, on achète le château d'Oullins, environné d'une propriété de sept à huit hectares, ancienne résidence d'été des archevêques de Lyon.

Le recrutement de nouveaux professeurs s'avère difficile ; l'abbé Dauphin pense à confier son collège à un ordre religieux. De son côté, le P. Lacordaire avait bien songé à prendre des collèges, mais le « Grand Ordre » ne semble pas pouvoir le faire. Aussi décide-t-il de créer un « tiers ordre enseignant ». Les quatre premiers membres de ce tiers ordre reçoivent l'habit des mains du P. Lacordaire à Flavigny le 24 octobre 1852 et commencent leur noviciat. Ils reviennent faire leur profession dans la chapelle d'Oullins, le 15 août 1853, en présence des professeurs et des élèves. De ce jour, avec le P. Cédoz comme prieur, ils prennent la responsabilité et la direction de l'École.

3.3. Sorèze (1854)

Le 14 septembre 1850, la province dominicaine de France est refondée. Elle regroupe l'ensemble des couvents établis par le P. Lacordaire. Il devient le premier prieur provincial de cette entité. La même année, le P. Alexandre-Vincent Jandel, un des premiers compagnons du P. Lacordaire, est nommé vicaire général de l'Ordre. Quatre années plus tard, des divisions fragilisent le renouveau dominicain français. Le P. Jandel donne des gages aux opposants français du P. Lacordaire. Une série de circonstances amènent alors Lacordaire à s'installer à Sorèze en 1854 pour y passer les sept dernières années de sa vie :

- l'Ordre renaît à Toulouse en 1853. Un couvent est fondé dans la ville rose ; la parole du P. Lacordaire retentit dans la cité avec un écho extraordinaire. Le 2 juillet 1854, il est invité à prononcer un *Discours sur l'histoire universelle* devant l'Académie de législation.
- Les membres de la société propriétaire de l'école de Sorèze, touchés par la prédication du P. Lacordaire, lui demandent de prendre la direction de cette maison, jadis illustre mais à cette époque bien déchu de son ancienne renommée.
- Du 6 au 15 septembre 1854, la province de France se réunit en chapitre pour la première fois à Flavigny dans un climat de grande tension fraternelle. Lacordaire a le sentiment que nombre de frères veulent s'émanciper de son autorité. Arrivé à un certain âge, écrit-il à son amie Madame Swetchine, l'enfant « éprouve le désir d'échapper à ses parents » (4 novembre 1854). Le P. Danzas est élu prieur provincial. Il a des vues fort éloignées de celles du P. Lacordaire concernant la vie conventuelle dominicaine.

Le 8 août 1854, le P. Lacordaire accepte donc la responsabilité du collège de Sorèze. Celui-ci n'abrite plus que 130 internes et menace ruine. La pensée de finir ses jours parmi la jeunesse l'attire. C'est par ailleurs une occasion de faire progresser l'œuvre récemment fondée en établissant à Sorèze non seulement le noviciat du tiers ordre enseignant mais encore une école normale où se formeraient les professeurs. En entrant dans la célèbre abbaye bénédictine, le P. Lacordaire comprit que tout était à refaire et à reprendre à pied d'œuvre : il fallait accroître le nombre des élèves et relever chez ceux-ci tout à la fois la discipline, le travail et la vie chrétienne.

... Mes conférences de Toulouse n'auront pas de suite ; elles auront servi seulement à mon introduction dans le Midi. Je sens le besoin de concentrer mes forces, afin de mettre à flots le tiers ordre enseignant, d'où dépend peut-être l'avenir de notre Ordre. Je l'administrerai avec le titre de vicaire général, sous la dépendance immédiate du Général, et il est probable qu'il usera le reste de ma vie. Loin d'être écrasé, comme vous le craignez, ce sera la première fois depuis seize ans que je n'aurai qu'une chose à conduire.

A Théophile Foisset, le 10 septembre 1854

Après tout, si je ne me trompe, ce n'est pas sortir de ma vocation qui a été constamment l'enseignement de la jeunesse. Je me donne avec sous une autre forme, et ce que j'ai vu des hommes ne me laisse aucun regret de passer avec des enfants le reste de ma vie.

Notre Collège est bien beau ; je m'y plais infiniment.

A la baronne de Prailly, le 2 octobre 1854

3.2. Petit séminaire Saint-Célestin de Bourges (1856-1860)

Dès sa nomination à Bourges, Mgr du Pont, cardinal-archevêque, songea à créer un vrai petit séminaire. Il organisa des quêtes dans le diocèse ; surtout il y engloutit toute sa fortune personnelle, ses bijoux, ainsi que son traitement de cardinal, d'archevêque et de sénateur de l'Empire. Il insista plusieurs fois et longuement auprès du P. Lacordaire pour que des religieux de son jeune tiers ordre prennent en charge cette nouvelle fondation. Le P. Lacordaire finit par accepter. Trois pères arrivèrent dans ces bâtiments neufs et tout juste inaugurés pour la rentrée d'octobre 1856 : le jeune P. Lécuyer (23 ans, tout juste ordonné prêtre) comme prier, chargé de l'administration et professeur de français en classe de rhétorique ; le P. Houllès, censeur et préfet des études ; enfin le P. Bonnet, du grand ordre, sous-prier et directeur spirituel. Le reste du corps enseignant était composé de treize prêtres du clergé séculier. La première année fut difficile. Dès la deuxième, les religieux étaient sept ou huit ; la plupart des prêtres diocésains étaient partis ; l'atmosphère était meilleure. La troisième et la quatrième année, les religieux étaient dix et assuraient à eux seuls toutes les fonctions.

Le cardinal mourut le 25 mai 1859. Quelques mois plus tard, était nommé Mgr Menjaud, ancien évêque de Nancy, et grand ami du P. Lacordaire. Il ne voulut pas s'aliéner son clergé qui voyait d'un mauvais œil le petit séminaire lui échapper complètement pour être remis entre les mains d'un ordre religieux. Après bien des discussions, le P. Lacordaire décida de rappeler ses religieux en août 1860.

3.3. La mort du P. Lacordaire à Sorèze le 21 novembre 1861.

Le 6 septembre 1858, le P. Lacordaire fut élu une seconde fois prier provincial de la province de France. Sa tâche devint écrasante. Après une période de division des dominicains français et, pour lui, d'éloignement à Sorèze, il lui fallut refaire l'unité de la province tout en continuant son œuvre éducative au pied de la Montagne noire.

En 1859, le P. Lacordaire racheta le couvent royal de Saint-Maximin, en Provence, et y transféra les étudiants. C'est le seul couvent dominicain d'Ancien régime que les frères retrouveront. Le 2 février 1860, Lacordaire fut élu membre de l'Académie française au fauteuil d'Alexis de Tocqueville. Sa réception, le 24 janvier 1861, lui fournit l'occasion d'un dernier voyage à Paris. Ces efforts

achevèrent de ruiner sa santé. Il présenta sa démission de provincial à la fin de l'été.

Le P. Lacordaire mourut le 21 novembre 1861 en début de soirée.